



ASSOCIATION SPORTIVE

Suite au nouveau protocole sanitaire de novembre et en nous appuyant plus particulièrement sur le document « repères pour l'organisation de l'EPS », voici les nouvelles modalités de fonctionnement de l'UNSS.

A compter du lundi 16 novembre, nous proposerons un créneau par niveau de 12h à 13h (repas cantine à 13h00) ou de 16h à 17h (pour ceux qui n'ont pas cours)

Nous demandons aux élèves de se laver les mains en début et fin de séance, de venir si possible en tenue, de porter un masque même pendant l'activité. Le petit matériel utilisé sera systématiquement désinfecté. Nous ne pouvons proposer que des activités individuelles pour respecter la distanciation.

Les élèves déjà inscrits à l'UNSS et qui ne souhaitent pas poursuivre les entraînements selon le nouveau planning, peuvent demander par écrit le remboursement de leur inscription. Pour information, aucun chèque n'a encore été encaissé. (sauf pour les élèves de section sportive où l'inscription est obligatoire)

ACTIVITES PROPOSEES (sous réserve de changements)

LUNDI	12h - 13h	Badminton 6ème	Mme ARNOULD
	16h - 17h	Tennis de table 6ème	Mme Arnould
MARDI	12h - 13h	Gym 5ème	Mme WEIBEL
	12h - 13h	Tennis de Table 5ème	Mme HOOG
JEUDI	12h - 13h	Danse 4ème	Mme HOOG
	12h - 13h	Badminton 4ème	Mme WEIBEL

Pour ceux qui souhaitent encore s'inscrire, il faudra fournir :

- l'autorisation parentale ci-dessous
- une somme de 15 € pour un enfant, ou 12 euros pour le 2ème enfant, ou 10 euros pour le 3ème enfant, pour l'année scolaire

Les élèves licenciés sont couverts par une assurance collective (MAIF) dans le cadre des activités U.N.S.S.

Une option supplémentaire I.A sport plus) peut être souscrite individuellement avec un surcoût de 10,65 € (voir Mme ARNOULD)



- AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné.....(père – mère – tuteur) autorise

l'élève.....né(e) le.....de la classe de



à faire partie de l' Association Sportive de son établissement.

En outre, j'accepte que les responsables de l'Association Sportive (et) (ou) de l'U.N.S.S. autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin(1).

Voici mes numéros de téléphone fixe et portable en cas de besoin:.....

(1) A rayer en cas de refus.

(2)

Signature des parents :

Mettre cette autorisation parentale + 15 € (ou 12 € ou 10 €) (chèque à l'ordre de l'AS du collège Robert Schuman SAINT-AMARIN) dans une enveloppe avec nom, prénom, classe, et remettre le tout à son professeur d'E.P.S.